



PROTOCOLE D'UTILISATION DU BUS SCOLAIRE BEAUREGARD

Année scolaire 2018/2019

CHAPITRE 1 : Généralités

Le bus scolaire de Beauregard est une prestation mise en place par la Ville de Nemours pour les enfants qui fréquentent le groupe scolaire Jacques David et qui habitent le quartier du Beauregard.

Le service de ramassage fonctionne de la façon suivante :

MATIN :

- 08h05 Départ : rue du Montgagnant
- 08h10 Les Doyers
- 08h12 Les Demoiselles de Nemours
- 08h13 Intermarché Sud
- 08h15 Beauregard (arrêt de car à l'entrée de la cité)
- 08h25 École Jacques David

SOIR :

- 16h40 Départ : école Jacques David
- 16h45 Beauregard (arrêt de car à l'entrée de la cité)
- 16h50 Les Doyers
- 16h53 Les Demoiselles de Nemours
- 16h55 Intermarché Sud

CHAPITRE 2 : Inscriptions

L'inscription se fait par le biais du Dossier Unique d'Inscriptions.

Ce dossier est à retirer au Service des Affaires Scolaires de la Mairie de Nemours ou à télécharger sur le site www.nemours.fr.

55 places sont disponibles dans ce bus. Les principaux critères pris en compte pour délivrer ce titre de transport, sont les suivants :

- les enfants dont les 2 parents travaillent.
- enfants qui habitent le plus loin,
- les enfants d'âges maternels.

Des absences répétées entraîneront l'exclusion de l'enfant du bus scolaire et si nécessaire, la réattribution de sa place.

CHAPITRE 3 : Encadrement et responsabilités

La Ville de Nemours met à disposition des parents domiciliés dans le quartier de Beauregard un car du service urbain afin de transporter les enfants à l'école Jacques David. Ce transport s'effectue sous l'entière responsabilité des parents.

Les élèves doivent attendre calmement avant de monter dans le bus en respectant les règles de vie en communauté.

A l'intérieur du bus, les enfants sont placés sous l'autorité et la responsabilité d'un accompagnateur pendant le transport afin de faire respecter les règles de sécurité.

Les élèves doivent descendre calmement du bus et respecter les règles de sécurité.